

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT  
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2024**

***Convocations adressées le 7 mars 2024***

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9  
Nombre de délégués présents : 5 titulaires – 1 suppléants  
Nombre de délégués votants : 6

**Membres présents :**

Monsieur Bruno FENET, Madame Nathalie SAVATON, Madame Cathy SAVOUREY, Monsieur Philippe FOURNIÉ (en visio), Madame Betsabée HAAS, Monsieur Brice DROINEAU

**Membres excusés :**

Monsieur Pierre-Alain ROIRON (a donné pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIÉ), Monsieur Patrick MICHAUD (a donné pouvoir à Madame Nathalie SAVATON), Madame Cécile CHEVILLARD (suppléée par Monsieur Brice DROINEAU), Monsieur Etienne MARTEGOUTTE (a donné pouvoir à Monsieur Bruno FENET).

**Membres suppléants présents non votant:**

Monsieur Emmanuel DUMENIL

**Pouvoir :**

3

**CS240319-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 FEVRIER  
2024**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le précédent comité syndical du SMADAIT s'est déroulé le 20 février à 15h00.

Lors de cette séance, le comité syndical a :

- Approuvé le procès-verbal du comité syndical du 5 décembre 2023 ;
- Approuvé les termes du protocole de clôture de la DSP 2010-2023 et autorisé sa signature ;
- Approuvé les termes de la convention quadripartite pour les participations à l'investissement DSP 2024-2035 et autorisé sa signature;
- Décidé du montant des redevances 2024 applicables aux bâtiments exploités par le SMADAIT ;
- Pris acte du débat d'orientation budgétaire 2024 ;
- Décidé de la création d'un poste d'assistant(e) de gestion administrative et comptable et adopté le RI inhérent.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide

- **D'adopter** le procès-verbal du comité syndical du 5 décembre 2023, tel que présenté en annexe.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité**